PROCÈS VERBAL DE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Ouverture de la séance 18 h 30

PRÉSENTS: Frédéric TOUSSAINT, Eliette BERTHET, Françoise BEZIAT, Dominique BONNARD, Gloria CALIGIANA, Francine CLERC, Marc DE CAUNES, Stéphane DURANDO, Edith GRONDIN, Olivier HOFFMANN, Sandrine LURENBAUM, Martine MORIN, Louis PONS, Audrey RAMPIN, Marc RAYNOUARD, André SIMONNEAU, Christian TALLEU, Séverine VAN DIST

REPRÉSENTÉ: Christophe ALLAVENA donne procuration à Olivier HOFFMANN

Sous la présidence de Monsieur Frédéric TOUSSAINT,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Francine CLERC

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- 1) Élection des représentants au sein de la Commission Extra-Municipale des associations (C.E.M.A.)
- 2) Demande de subvention complémentaire au Conseil départemental rénovation du groupe scolaire
- 3) Tarifs de mise à disposition des installations et du matériel municipal à l'occasion des festivités à caractère privé
- 4) Commune de Sainte-Anastasie-sur-Issole constitution de servitude de passage consentie au profit de CELLNEX FRANCE SA
- 5) Convention d'occupation temporaire du domaine communal en vue de la réalisation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques sur ombrière
- 6) Mise à jour du tableau des effectifs de la commune suppression d'emplois
- 7) Protection sociale complémentaires des agents risque prévoyance
- 8) Participation communale à la protection sociale complémentaire risques prévoyance des agents
- 9) Institution de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) de la filière police municipale
- 10) Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (RPQS SPANC)
- 11) Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics en eau potable et d'assainissement collectif
- 12) Adhésion de compétence optionnelle de la commune de GONFARON et reprise de compétence optionnelle d'ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION

DELIBERATIONS ADOPTEES

La séance commence par une intervention de Monsieur TALLEU Christian contestant un paragraphe du PV du mois d'août 2024 et concernant la proposition qui avait faite rapidement pour nommer le stade Jean-Claude DUCHEMIN. Cette proposition avait été agréée par le conseil par 17 voix pour et 1 contre (Olivier Hoffmann). La délibération finale sera faite au moment de l'adressage.

1) Monsieur Louis Pons, Adjoint aux sports et associations, est proposé pour remplacer Monsieur Jean-Claude DUCHEMIN au sein de la CEMA.

Adopté à l'unanimité

Il est signalé que Monsieur Jean-Claude DUCHEMIN était aussi membre du Syndicat Mixte de l'Argens (du ressort de la C.A.P.V.).

2) Afin de faire face à l'augmentation des coûts des travaux de rénovation du groupe scolaire prévus, une demande de subvention complémentaire d'un montant de 81 000.00 € est faite au Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité

- 3) Les tarifs de la mise à disposition de la location de la salle polyvalente ainsi que des installations du matériel municipal n'étant pas en adéquation avec les tarifs moyens appliqués au sein de l'Agglomération Provence Verte il est proposé de les modifier comme suit :
- Matériel : chaises 1 euro l'unité, tables 3 euros l'unité avec une caution forfaitaire de 150 euros :
- Location de la salle polyvalente : 400 euros par jour avec une caution de 400 euros.

Adopté à l'unanimité

4) Il est proposé de signer une convention de servitude de passage au profit de la société CELLNEX France SA au quartier les Batailles sur trois parcelles du domaine privé communal pour passer les câbles, assurer l'entretien et a maintenance d'une antenne 5 G dont l'installation est prévue sur un terrain privé.

Adopté à la majorité : 18 voix pour – 1 voix contre (Dominique BONNARD)

5) Au vu de la loi climat et résilience, la commune est relancée. Une société fait une proposition sur le parking P2 sous forme d'ombrières – une opération blanche aujourd'hui - le coût pour la commune est de zéro euro – la production sera de 170 KVA avec une revente fixée à 14 cts pendant 30 ans.

Madame Eliette BERTHET et Monsieur Olivier HOFFMANN énoncent qu'une consultation de la population aurait pu être avancée – la carte postale du village peut s'en trouver ternie. Le projet aurait pu être intégré à la loi Apert.

Il n'y a pour le moment aucune obligation légale.

Adopté à la majorité : 14 voix pour - 6 voix contre : (Christian TALLEU, Eliette BERTHET, Marc DE CAUNES, Olivier HOFFMANN + Procuration (Christophe ALLAVENA) Il pourrait être envisagé une réunion d'information.

6) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal.

Adopté à l'unanimité

7) La participation à la protection sociale complémentaire des agents étant obligatoire, la commune souhaite adhérer au contrat collectif et faire profiter des tarifs préférentiels actuels. Risque prévoyance avec adhésion facultative pour les agents, proposé par le Centre de Gestion du Var avec Territoria Mutuelle.

Adopté à l'unanimité

8) Il est proposé de maintenir le montant de la participation communale à 20 € par agent. Il est précisé qu'au 01/01/2027 cette adhésion deviendra obligatoire pour les agents avec une participation à hauteur de 50% pour la commune.

Adopté à l'unanimité

9) Institution de l'indemnité spéciale (ISFE) pour la police municipale à compter du 01/01/2025 en lieu et place des primes actuellement déjà versées.

Adopté à l'unanimité

10) Approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – Le SPANC (compétence CAPV) a repris les contrôles, ceux qui s'y opposent ou n'effectuent pas les travaux nécessaires sont amendés.

Adopté à l'unanimité

11) Approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics en eau potable et assainissement collectif.

Adopté à l'unanimité

12) Adhésion de compétence optionnelle de la commune de GONFARON et reprise de la compétence optionnelle d'ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION à TE83-SYMELEC

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame Sandrine LURENBAUM nous informe concernant les feux de forêt.

Une réunion publique aura lieu le 31 janvier 2025 salle polyvalente.

Réfection des cartes de la commune : une fiche sera établie par terrain, le débroussaillage devra se faire même sur le terrain du voisin avec ou sans construction - la compétence peut repasser à la commune - on ne peut construire qu'à moins de 200 m de la forêt- prioriser les zones en rouge à chaque nouvelle vente, le découpage devra être fourni à chaque propriétaire.

Madame Martine MORIN

Par décision de l'Agglomération Provence Verte, la déchetterie de Forcalqueiret est fermée à partir du 1er décembre 2024 pour des raisons administratives (le pont n'est plus aux normes, malgré la réfection de l'été dernier). Les habitants devront se rendre aux déchetteries de la Roquebrussanne ou de Brignoles

Monsieur Marc RAYNOUARD travaux :

- Les remparts de la rue des acacias ont été repris ;
- Le parapet du pont vieux est en cours d'aménagement ;
- Une ouverture a été pratiquée sur la rue des écoles, pour faciliter la sortie de la salle de danse ;
- Les problèmes électriques du parking P1 et des ferrages sont revus (il y a eu dégradation par tirs à la carabine qui coûtent à chaque fois 800 euros pièce);
- Pendant les vacances de noël sont prévus la réfection de l'algéco ainsi que la peinture d'une partie de l'école maternelle :
- Le problème électrique à l'Atelier des Arts Robert MENDOZE à la mise en route de l'éclairage public est résolu.

Monsieur Frédéric TOUSSAINT

La priorité reste la rénovation de l'école et des bâtiments publics.

Dates à retenir:

- le 5 décembre 2024 cérémonie pour les combattants d'Algérie ;
- le 11 décembre 2024 un repas avec les élus et le personnel est prévu à la cave coopérative ;
- le village de Noël aura lieu le 15 décembre 2024 Place de la mairie ;
- les vœux du maire auront lieu le 5 janvier 2025 à 11 heures à la salle polyvalente.

Monsieur Christian TALLEU

Il serait bon de mettre à jour le site de la commune pour les présidents d'association

Monsieur Louis PONS

Il y a un problème d'humidité au niveau du tableau électrique du stade.

La séance est levée à vingt heures quarante.

La Secrétaire Francine CLERC Le Maire Frédéric TOUSSAINT